

Conférence de presse
de M. Jacques **CHIRON**,
Sénateur de l'Isère,
Président de la Fédération des Epl

Lundi 16 novembre 2015

Dossier de presse

Contacts presse :

Axel Greleau, 01 53 32 22 46 – 06 83 24 21 53

a.greleau@lesepl.fr

Mélina Cohen-Setton, 06 18 12 74 59

melina.cohen.setton@gmail.com

Une contribution déjà bien engagée dans la transition énergétique

Les Epl participent depuis longtemps à la mise en œuvre du mix énergétique français. Leur savoir-faire est reconnu, avec des acteurs historiques comme les entreprises locales de distribution (ELD) et plus de 80 Epl spécialisées dans la fourniture ou la production d'énergies renouvelables. Tour d'horizon.

Au sein du mouvement des Epl, le secteur de l'énergie est l'un des plus dynamiques en termes de création d'Epl, avec une croissance annuelle moyenne de 4% par an.

De plus en plus d'Epl s'inscrivent également dans une démarche de réponse globale aux besoins des collectivités (opérateurs multi-activités et multiformes) et se développent en élargissant leurs territoires et domaine d'activité. A titre d'exemple, **Hydrocop**, société regroupant 8 ELD dont 6 Epl intervient dans l'achat de centrales et des investissements dans la création du parc hydraulique en production locale.

Avec le vote de la loi instituant la **Sem à opération unique** (SemOp) en 2014 à l'initiative de la Fédération des Epl, les collectivités disposent d'un outil supplémentaire pour développer les partenariats publics-privés nécessaires aux nouveaux investissements.

Par ailleurs, la **loi du 18 août 2015** a introduit de nombreux dispositifs qui étoffent la capacité d'intervention des Epl, dans la rénovation énergétique des logements par le mécanisme de **tiers financement** obtenu de haute lutte, mais aussi avec les **Sem hydroélectriques** s'inspirant du modèle SemOp ou encore les nouveaux mécanismes de **financement participatif** dans les ENR. Au-delà des objectifs environnementaux, les actions des Epl, aujourd'hui et demain contribuent au développement d'**emplois durables**.

La loi du 18 août 2015 vient renforcer le rôle des Epl

En instaurant un dispositif de tiers financement, en ouvrant le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) et en créant les Sem hydroélectriques, la « Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte » fait des Epl des acteurs de premier rang en matière énergétique et environnementale.

« Pour la première fois, un texte de loi impacte toutes les activités des Epl », se félicite Jacques Chiron, président de la Fédération des Epl et sénateur de l'Isère. « Il renforce les obligations environnementales légales, par exemple en matière de construction ou sur la rénovation des bâtiments publics ou privés, mais représente aussi une formidable source de développement des activités d'Epl existantes ou à créer dans les domaines de l'hydroélectricité, du bâtiment, des énergies renouvelables, des bornes de recharges électriques, etc. »

Le tiers financement, un outil financier venant parfaire l'offre des Epl

En diversifiant leurs activités ou en se spécialisant dans l'efficacité et la rénovation énergétique, un certain nombre d'Epl ont développé une offre globale et intégrée composée de services complémentaires permettant de réaliser et, éventuellement, de financer des travaux de rénovation énergétique.

Le nouveau dispositif de « tiers financement » leur permettra de faire réaliser des travaux en étalant le « reste à charge » sur une période de 15 à 20 ans, sous forme de redevances. Ce volet vient compléter le plan de financement si nécessaire. Il a été introduit par un amendement proposé par la Fédération des Epl. « La Fédération des Epl a été très active et s'est mobilisée sur ce texte », précise Jacques CHIRON. « Nous avons obtenu ces résultats positifs en matière de tiers financement et de Sem hydroélectriques grâce à un important travail de lobbying ».

Un modèle de SemOp spécifique pour l'hydroélectricité

Créées en 2014, les SemOp constituent, pour les collectivités, un outil supplémentaire afin de développer les partenariats nécessaires aux investissements dans les énergies renouvelables, comme l'hydroélectricité. La loi du 18 août 2015 a ainsi créé un nouvel outil :

la Sem hydroélectrique dont les principes sont basés sur le modèle de la SemOp.
Spécificités : c'est l'Etat qui peut décider de recourir à la création d'une Sem hydroélectrique dont il serait systématiquement actionnaire en sa qualité de concédant.

L'ouverture du dispositif des certificats d'économie d'énergie

La loi prévoit que le ministre chargé de l'énergie ou un organisme habilité à cet effet peut délivrer des CEE aux « personnes éligibles ». Nouveauté : les Sem, Spl et SemOp dont l'objet social inclut l'efficacité énergétique ou permet de fournir un service de tiers-financement sont désormais éligibles ainsi que les Sem exerçant une activité de construction ou de gestion de logements sociaux.

Ce nouveau dispositif a également été introduit dans la loi par un amendement soutenu par la Fédération.

Contact :

Grégory Mascarau, Fédération des Epl,

Responsable du département mobilité et environnement

01 53 32 22 45

g.mascarau@lesepl.fr

Exemples d'Epl

Sergies (Vienne).

Contact : Virginie LORENTZ - 05.49.89.34.23 - virginie.lorentz@soregies.fr

Dans la Vienne, la Sem Sergies participe, avec les collectivités locales et les habitants, au financement de projets éoliens ou solaires. Trois formules participatives sont proposées en impliquant directement les habitants.

Comment développer les énergies renouvelables par une solution, locale, participative et citoyenne ? C'est la question que s'est posée la région Poitou-Charentes et à laquelle Sergies apporte une réponse originale. La Sem propose en effet désormais aux habitants de s'impliquer dans de nouveaux projets à travers trois modes de financement innovants.

« Anticipant la loi sur la transition énergétique, nous avons décidé, début 2014, au sein du Groupe Energies Vienne et avec l'appui de nos élus, de mettre en œuvre des dispositifs de financement citoyen », précise **Emmanuel Julien**, président du directoire de la Sem.

Les trois modes de financement participatif mis en place viennent ainsi compléter les emprunts bancaires traditionnels et les fonds propres de la Sem.

Après la signature d'une convention avec le Crédit agricole Touraine Poitou, un million d'euros ont pu être collectés en quelques semaines seulement par la banque verte auprès de 200 sociétaires dans le cadre d'un dépôt à terme. L'argent a ensuite été investi dans le parc éolien du Civraisien, composé de 12 éoliennes. Les comptes de chaque particulier sont rémunérés par le parc à hauteur de 2 à 3% par an, sur 5 ans.

Autre voie de financement participatif pour deux projets de centrales photovoltaïques : **un partenariat a été signé en septembre 2014 avec la plateforme Lumo, spécialisée dans le crowdfunding.** Elle a lancé des appels à financement, entre 25 euros et 2000 euros par personne, qui ont rencontré un bon écho auprès du public. Les investisseurs sont rémunérés par un taux d'intérêt garanti par Sergies (entre 2 et 4%) sur 12 à 18 ans.

Enfin, **le public peut aussi investir dans une partie du capital de société de projet**, avec l'accompagnement d'« Energie partagée », spécialisée dans le financement citoyen. Le

risque est ainsi partagé avec le porteur du projet, cela permet une rémunération potentielle plus importante. Dans la Vienne, ces fonds citoyens serviraient, entre autres, à acheter à hauteur de 20% un parc éolien en cours d'acquisition par Sergies.

Vendée Energie

Contact : Olivier LOIZEAU – 02 51 45 88 86 - o.loizeau@vendee.energie.fr

La Sem Vendée Energie fait du développement de l'énergie biomasse l'une de ses priorités. Elle a permis d'élargir son champ de compétences, en particulier dans le domaine de la méthanisation.

« L'évolution de la régie en Sem, en 2012, nous a permis d'aller plus loin dans le développement des énergies renouvelables sur le territoire vendéen, grâce à un statut juridique plus souple et plus de réactivité pour conduire les projets dans un secteur très concurrentiel », explique Olivier LOIZEAU, directeur général de Vendée Energie. La Sem a ainsi pu, en deux ans, développer, construire et exploiter de nouvelles unités de production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments des collectivités locales (soit une hausse de 25% de la puissance raccordée à son parc).

Vendée Energie exploite désormais 6 parcs éoliens d'une puissance de 50MW et 44 centrales solaires photovoltaïques. **Le changement de statut lui a également permis d'élargir son champ de compétence.**

La Sem a ainsi pu investir le domaine de la méthanisation, dans un territoire rural où les déchets agricoles pourront ainsi être valorisés.

Vendée Energie joue un rôle de facilitateur de développement de ces unités de méthanisation pour produire du biogaz ou de l'électricité. Elle aide les agriculteurs, les coopératives agricoles, les industriels et les collectivités qui souhaitent se lancer dans cette voie. Elle ne prend qu'une part minoritaire dans le capital.

La Sem a pu accompagner, à ce jour, **deux sociétés de projet** : Sainter-Méthanisation et Métha-Vie. A titre d'exemple, la première produira plus de **2,1 millions de mètres cubes de biométhane chaque année**. « Cela permettra d'économiser 250 tonnes de CO₂ », conclut Olivier LOIZEAU. Le second projet permettra de produire de l'électricité par cogénération à partir de la biomasse fournie par les éleveurs et les agriculteurs locaux, avec une production annuelle estimée à 4GWh. « C'est l'équivalent de la consommation de 2000 foyers et cela représente une économie de 1125 tonnes de CO₂ ».

Autres exemples

A Montpellier, une centrale trigénération inédite en France

La Ville de Montpellier a confié à la Société d'équipement de la région montpelliéraine (Serm), la réalisation d'une centrale trigénération qui produit simultanément de l'électricité, de la chaleur et du froid pour alimenter plusieurs quartiers à partir de bois régional. Mis en service en mai 2015, cet équipement alimente en énergie plus de 5000 logements et 300 000 m² de bureaux, commerces et équipements publics. L'investissement de 15,88 millions d'euros a été porté à 69% par la Serm. Cela permettra d'éviter le rejet de 6200 tonnes de CO₂ par an.

Contact : **Julie Combas** - 04 67 13 63 78 - julie.combas@serm-montpellier.fr

Strasbourg se chauffe au biogaz

C'est une première en France. L'unité de traitement du biogaz, installée dans la station d'épuration de la Communauté Urbaine de Strasbourg, permet de produire au moins 1,6 million de m³ de gaz vert par an soit l'équivalent de la consommation de 5000 logements BBC. Cette station d'épuration, portée par la Sem Gaz de Strasbourg, est ainsi la première en France à injecter du biométhane dans le réseau de gaz naturel de l'agglomération.

Contact : **Fabrice CALMES** - 03 88 79 57 00 - communication@reseau-gds.fr

En Poitou-Charentes, l'autopartage passe à l'échelle régionale

Ce service d'autopartage régional inédit a été lancé par la Région avec la Spl PCAP, en 2013. Dans ce territoire rural où l'usage de la voiture est ancré dans les mentalités, ce nouveau dispositif a été vécu comme une petite révolution. PCAP propose 21 véhicules électriques répartis dans les stations de Châtellerault, Saintes et Niort. Le service compte aujourd'hui 230 abonnés. Leur nombre devrait augmenter grâce à des tarifs attractifs pour les abonnés TER et au plan d'installation de 1000 bornes de recharge d'ici à 2016, porté par la Région.

Contact : **Benoit ROUSSEY** - b.roussey@cr-poitou-charentes.fr - 05.49.55.68.65

En Ile-de-France, organiser la rénovation énergétique d'un million de logements

La Sem Energies POSIT'IF, spécialiste de la rénovation énergétique des logements collectifs, accompagne les copropriétés dans les différentes étapes de leur projet avec un engagement d'une réduction d'au moins 40% de la consommation d'énergie après travaux. Spécialement créée par la Région et onze collectivités territoriales en 2013, la Sem veut atteindre un rythme de 50 000 logements rénovés par an en Ile-de-France. Face à la frilosité des copropriétaires, elle propose un service clé en main de la rénovation énergétique couplant la réalisation et le suivi des travaux et leur plan de financement.

Contact : **Anabel BRUJES** - contact@energiespositif.fr - 01 83 65 36 36

L'actualité du mouvement



Communiqué de presse
Le 6 octobre 2015,

La ville de Dole confie ses services d'eau et d'assainissement à Doléa Eau et Doléa Assainissement, premières SemOp de France, au Congrès des Epl à Nancy

Jean-Marie Sermier, député-maire de Dole, et Franck Gagnard, directeur général de Doléa Eau et de Doléa Assainissement, ont signé ce mercredi 14 octobre, en présence de Jacques Chiron, président de la Fédération des Entreprises publiques locales, les contrats de délégation d'un montant de 67 millions d'euros cumulés, pour la gestion des services de l'eau et de l'assainissement de la ville de Dole. 20 autres projets de SemOp sont recensés dans l'hexagone.

Pour la première fois en France, les services d'eau et d'assainissement d'une collectivité seront gérés par une Société d'économie mixte à opération unique (SemOp). Un mode de gouvernance inédit qui réunit une collectivité et un opérateur privé pour piloter conjointement un service ou une mission d'intérêt général. En effet, dans le cadre de Doléa Eau et Doléa Assainissement, la collectivité détient 49 % de Doléa ainsi que la moitié des sièges du conseil d'administration, dont la présidence.

Cette initiative de la ville de Dole et de SUEZ formalisée le 6 octobre dernier avec la création de Doléa Eau et Doléa Assainissement, marque la concrétisation de la loi du 1^{er} juillet 2014 permettant la création de SemOp votée à l'unanimité du Parlement, à l'initiative de la Fédération des Epl (FedEpl). Elle matérialise également l'élargissement de la gamme des Epl jusqu'alors composée des Sociétés d'économie mixte (Sem) et des Sociétés publiques locales (Spl).



Selon la FedEpl, une vingtaine de projets de SemOp est actuellement recensée dont la moitié devrait aboutir dans les 12 prochains mois. Ces projets pour la plupart accompagnés par la FedEpl se concentrent dans les secteurs de l'environnement et des réseaux (eau, énergie, déchets...), du tourisme, de l'aménagement et du développement économique.

André Vallini, secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, avait rappelé lors de la discussion de la proposition de loi permettant la création des SemOp, que *"celles-ci correspondent à une demande ancienne des collectivités territoriales. Elles procurent à la fois la maîtrise politique et la sécurité juridique. Avec ce nouveau type d'entreprise publique locale, la France se dote d'un instrument qui se situe un cran au-dessus de ceux qui existent dans le reste de l'Europe, au service des projets locaux."*

Contacts presse :

Ville de Dole : Xavier Ducordeaux - 03 84 79 78 49 - xavier.ducordeaux@grand-dole.fr

SUEZ : Quentin Treton - 06 31 35 28 71 - quentin.treton@lyonnaise-des-eaux.fr

FedEpl : Axel Greleau - 06 83 24 21 53 - a.greleau@lesepl.fr

Doléa en Chiffres

1^{er} juillet 2014 : promulgation de la loi autorisant la création de SemOp

24 septembre 2015 : Délibération du Conseil Municipal

6 octobre 2015 : création de Doléa Eau et Doléa Assainissement, les premières SemOp de France

1^{er} janvier 2016 : mise en activité de Doléa

2028 : dissolution de Doléa

14 : collaborateurs travailleront au sein de Doléa

5 000 000 € : l'investissement sur le réseau d'eau potable en euros

8 000 000 € : l'investissement sur le réseau d'assainissement en euros

980 000 € : capital social de Doléa en euros

La FedEpl

La Fédération des Entreprises publiques locales représente les 1 208 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) en activité en France. Elle porte leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des partenaires privés à l'échelle régionale, nationale et européenne. Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le tourisme, le logement, l'environnement, le développement économique et la mobilité. Elles emploient 60 000 personnes. Le montant de leur capitalisation s'élève à 3,9 milliards d'euros, détenus à 63 % par les collectivités locales. En 2014, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 12,1 milliards d'euros.

SUEZ

Nous sommes à l'aube de la révolution de la ressource. Face à l'augmentation de la population mondiale, l'urbanisation croissante et la raréfaction des ressources naturelles, sécuriser, optimiser et valoriser les ressources est indispensable pour notre avenir. SUEZ (Paris : SEV, Bruxelles : SEVB) alimente 92 millions de personnes en eau potable, 65 millions en services d'assainissement, assure la collecte des déchets de près de 50 millions de personnes, valorise 14 millions de tonnes de déchets par an et produit 5 138 GWh d'énergie locale et renouvelable. Avec 80 990 collaborateurs, SUEZ présent sur les cinq continents est un acteur clé de l'économie circulaire pour la gestion durable des ressources. En 2014, SUEZ a réalisé un chiffre d'affaires de 14,3 milliards d'euros.

Dole

La Ville de Dole est située dans le département du Jura. Elle en est la sous-préfecture. Peuplée de 25 000 habitants (l'agglomération du Grand Dole compte 52 000 habitants), elle est située à mi-distance (45 km, 35 minutes par autoroute) des capitales régionales que sont Besançon et Dijon. Cet emplacement stratégique (2 sorties d'autoroute, une gare TGV (2h de Paris), un aéroport régional) lui permet aujourd'hui d'être au cœur de la future grande région Bourgogne / Franche-Comté. La ville de Dole avait confié la gestion de son réseau d'eau potable et de son assainissement depuis 2005 à Lyonnaise des Eaux, via une Délégation de Service Public. En 2015, elle est la première collectivité française à faire le choix de la SEMOP pour gérer un service public.

Paris, le 8 octobre 2015

Les Epl en ordre de marche pour la relance des territoires

Pour la troisième année consécutive, la Fédération publie son observatoire EplScope. Avec une stabilisation autour de 1 200 sociétés et une progression de 25 % du nombre de projets de création, les Epl sont en ordre de bataille pour accompagner la reprise de l'activité territoriale. Retrouvez l'ensemble des analyses, évolutions globales, sectorielles et projections dans ce nouveau baromètre 2015.

Rythme de création, évolution des secteurs d'activités, filialisation, actionnariat, regard des dirigeants sur leur activité... toutes ces informations sont quantifiées et replacées dans leur contexte pour donner une photographie fiable de l'état de santé des Epl.

Un chiffre d'affaires stable à plus de 12 milliards d'euros

En 2014, la remise en cause du modèle financier des collectivités et les réformes territoriales engagées ont eu pour effet de reporter, voire d'interrompre certains investissements. Pour autant, dans ce contexte qualifié d'inédit, la dynamique du mouvement Epl est globalement épargnée. Au 1^{er} juin 2015, les **1 208 sociétés** en activité ont maintenu leur activité avec un chiffre d'affaires de **12,1 milliards d'euros**, volume stable comparé à 2014. Aux côtés des acteurs historiques de l'aménagement, du logement et du tourisme, et après trois ans de croissance progressive, le secteur de l'environnement conforte son dynamisme.

Des Epl, une réponse globale

A l'heure actuelle, **54 % des Epl sont engagées dans une stratégie de multi-activité** et 26 % des entreprises « mono-métiers » l'envisagent. Cette vision entrepreneuriale atteste d'une mutation progressive des Epl vers une diversification de leurs activités pour apporter des réponses globales aux besoins des collectivités locales dans chacune de leurs politiques publiques.

Les Epl font preuve de solidité

L'atonie de l'économie conjuguée aux séquences de réorganisation territoriale agissent sur la confiance des dirigeants qui pointent un manque de visibilité à moyen terme. Malgré tout, les Epl font preuve de solidité. Dans le logement, les **misés en chantier de logement progressent de 8 %** pour atteindre 17 000 unités, le chiffre d'affaires dans le secteur de **l'aménagement progresse de 20 %** par rapport à 2013. Sur le volet financier, 51 % des dirigeants évaluent la situation de leur Epl confortable avec un niveau de capacité d'autofinancement suffisant (71 %) et de capitalisation satisfaisant (75 %).

>> EplScope 2015 : [télécharger ici](#)

>> Synthèse : [télécharger ici](#)

Le mouvement des Epl

au 1^{er} juin
2015

eplscope

Le baromètre des Entreprises publiques locales

38 Epl créées
en 2014

dont 47 %
d'Epl sont la résultante d'un
changement de mode de gestion
(régie, association, délégataire privé...)

207 projets de
création d'Epl

+ 25 % en un an

578 filiales et prises de
participation de Sem

dont 246 filiales
332 prises de participation

1 208

Epl en activité

dont 970 Sem
238 Spl

59 658
emplois



22 % des Epl ont
l'intention d'augmenter
leur effectif à court terme

12,1 Md€

chiffre d'affaires 2014



33 % des dirigeants
envisagent un volume
d'activité supérieur
en 2015

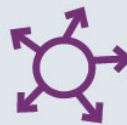
3,89 Md€ capital social



multi-activité

54 %

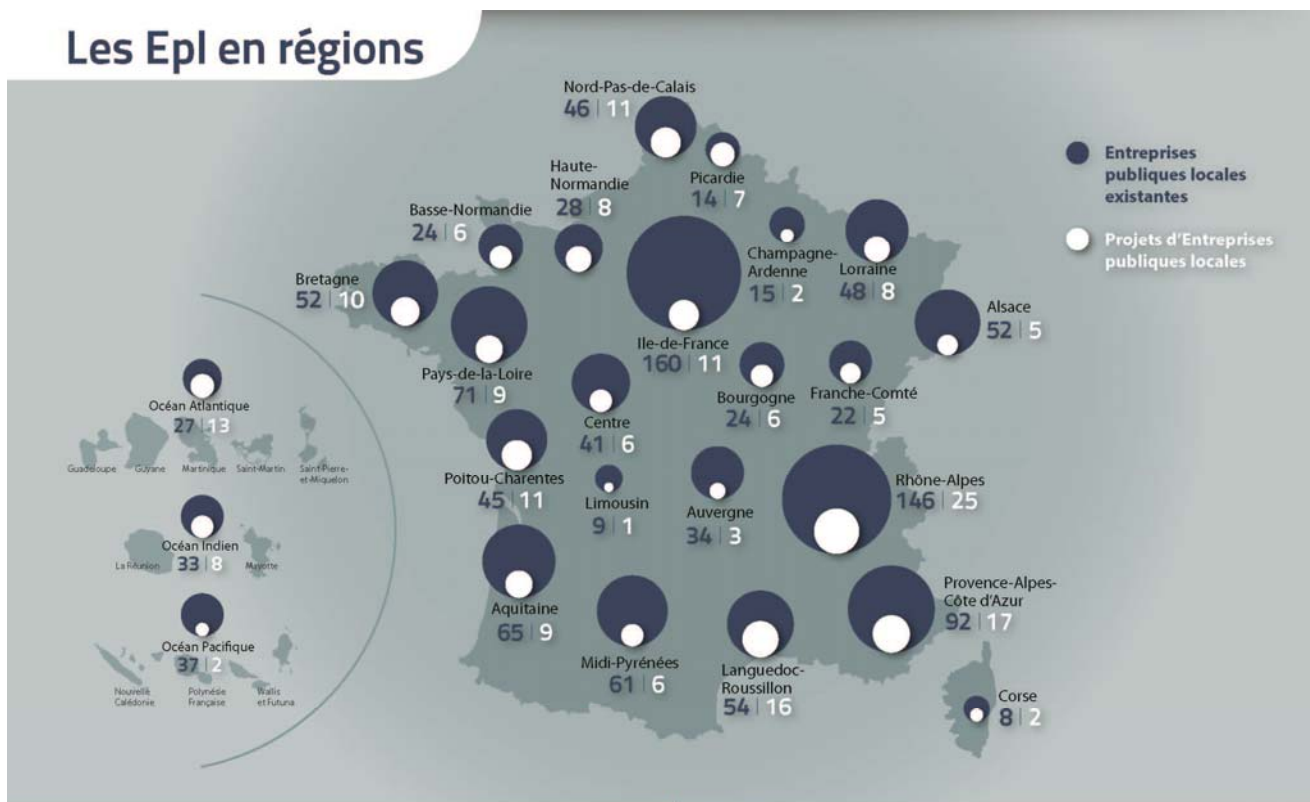
des Epl sont engagées dans une stratégie
de multi-activité, dont 16 % dans un autre
secteur que leur cœur de métier



et **26 %**

des Epl ambitionnent
une diversification à
court/moyen terme

Les Epl en régions



Retrouvez l'intégralité du baromètre EpiScope 2015 sur le site de la Fédération lesepl.fr

Activité



Immobilier

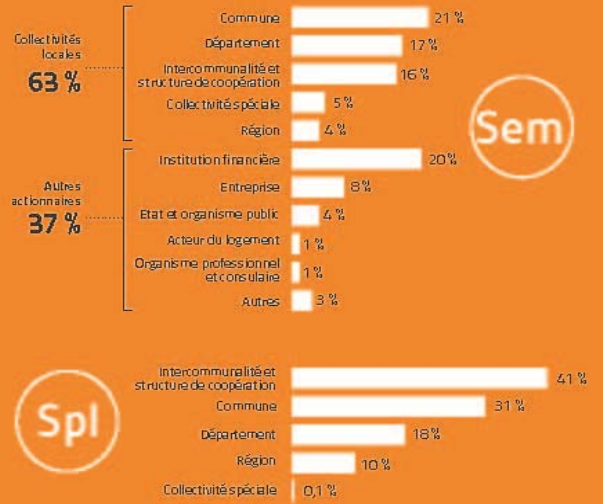
534 000 logements gérés

16 900 mises en chantier

+8% en 1 an

1 300 000 personnes logées

Actionnariat



Perception des dirigeants d'Epl sur leur activité

Une vision positive des dirigeants sur leur activité actuelle mais marquée d'incertitudes sur l'avenir



3/4 déclarent avoir réalisé entre 76% et 100% de leurs objectifs en 2014



51% jugent la situation financière actuelle de leur Epl très satisfaisante

71% estiment leur capacité d'autofinancement suffisante et 75% un niveau de capitalisation acceptable



41% des dirigeants pointent une activité fragilisée par une baisse de la demande



38% invoquent l'impact de la réorganisation territoriale et des transferts de compétences

La gamme des Epl

Qu'est-ce qu'une Epl ?

Souvent méconnues du grand public, les Entreprises publiques locales (Epl) sont au **cœur de notre quotidien**. Entreprises au service des **collectivités locales, des territoires et de leurs habitants**, elles interviennent dans une quarantaine de domaines d'activité : aménagement, logement, transports, tourisme, culture, énergie, déchets...

Positionnées entre le tout public et le tout privé, les Epl se caractérisent par leur nature d'entreprise commerciale, la participation prépondérante des collectivités locales à leur capital ainsi que par leur vocation à **satisfaire l'intérêt général** et à **privilégier les ressources locales**.

Entreprises citoyennes, unies aux collectivités locales, leurs principales actionnaires et clientes, les Epl agissent comme de véritables **locomotives du développement des territoires** : elles concrétisent sur le terrain les politiques et investissements tracés par les collectivités.

Leur valeur ajoutée repose essentiellement sur la réactivité, la souplesse de gestion, la transparence et la capacité à inscrire leurs actions sur le long terme, sous le contrôle des élus. Privilégiant l'intérêt général à l'intérêt financier, elles conjuguent les atouts et valeurs de l'entreprise et du secteur public, au profit des territoires et de leurs habitants.

- Leur marché est un territoire,
- Leur métier : le développer,
- Leur valeur ajoutée : marier les atouts et les valeurs du privé et du public

Des solutions sur mesure pour les élus locaux

Impulser le dynamisme économique, social et culturel, anticiper les évolutions de gestion de services publics, améliorer la qualité du service rendu aux habitants, pallier la raréfaction des financements publics, agir rapidement dans une logique de développement durable... tels sont aujourd'hui les principaux enjeux auxquels les élus locaux doivent répondre.

Dans ce contexte, les Entreprises publiques locales (Epl) représentent des solutions à la fois performantes, solidaires et sur-mesure permettant d'optimiser et de moderniser l'action locale.

Gouvernance, composition du capital, nature des missions... aux collectivités et aux élus la liberté de choisir, parmi la gamme Epl, la composante qui répondra le mieux aux enjeux locaux. Aux réponses apportées depuis près de 100 ans par les Sociétés d'économie mixte (Sem), associant capitaux publics et privés, et des Sociétés publiques locales (Spl), à 100 % publiques, s'ajoutent désormais celles des SemOp, les Sociétés d'économie mixte à opération unique, vecteurs d'une coopération équilibrée entre les collectivités et les opérateurs privés autour d'un projet ou d'une mission donnée.

Entreprises de droit privé, elles sont dotées aujourd'hui de **trois statuts** juridiques :

Les Sociétés d'économie mixte (Sem)

Les plus anciennes et les plus nombreuses des Epl, les Sem sont des sociétés anonymes créées par les collectivités locales (ou leurs groupements). Elles disposent d'au moins sept actionnaires, dont l'un est obligatoirement une personne physique ou morale de droit privé. Les collectivités locales doivent être majoritaires et détenir plus de 50 à 85 % du capital. Les actionnaires privés apportent leur savoir-faire et contribuent à la bonne gouvernance de la société. Les Sem sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, ainsi que toute activité d'intérêt général entrant dans le champ de compétences des collectivités locales. Leur champ d'action territorial n'est pas limité. Elles peuvent intervenir pour d'autres clients que leurs actionnaires, ainsi que pour leur propre compte. Les collectivités locales ne peuvent leur confier des missions qu'au terme d'une procédure de mise en concurrence. Il existe aujourd'hui 970 Sem en France.

Les Sociétés publiques locales (Spl)

Les Spl sont un nouveau mode d'intervention à la disposition des collectivités locales depuis 2010. Ce sont des sociétés anonymes créées et entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements). Comme les Sem, elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toute autre activité d'intérêt général. A contrario, elles ne peuvent travailler que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires. Considérées comme des opérateurs internes, les Spl n'ont pas à être mises en concurrence par leurs actionnaires publics. Elles se doivent par contre de mettre en concurrence leurs prestataires. Il existe aujourd'hui 238 Spl.

Les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp)

Dernières nées des Epl en juin 2014, les SemOp sont juridiquement proches des Sem « traditionnelles », spécialement quant à leurs domaines d'intervention. Elles sont créées par une collectivité locale ou un groupement de collectivités, avec au moins un actionnaire opérateur économique. Les SemOp sont constituées, pour une durée limitée, en vue de l'exécution d'une seule opération confiée par contrat par la collectivité actionnaire. La sélection du ou des actionnaires opérateurs économiques et l'attribution du contrat à la SemOp sont effectuées par un unique appel public à la concurrence. Sociétés à mission unique, les SemOp sont dissoutes de plein droit au terme du contrat confié. La collectivité territoriale détient entre 34 % et 85 % du capital de la société, c'est-à-dire qu'elle dispose a minima de la minorité de blocage. En outre, le président du conseil d'administration ou de surveillance d'une SemOp est obligatoirement un élu tandis qu'un pacte d'actionnaires vient préciser les règles de gouvernance.

Quelques exemples d'équipements ou d'événements connus gérés par des Epl :

- la Tour Eiffel (Sete)
- la Folle journée de Nantes (Sem La Folle Journée)
- le Palais des Papes d'Avignon (Avignon Tourisme)
- la future Bercy Arena (Saem du POPB)
- le Vendée Globe (Sem Vendée)
- Vulcania en Auvergne (Sem Volcans)
- Nausicaa à Boulogne-sur-Mer
- le marché d'intérêt national de Rungis (Semmaris)
- la grotte de Lascaux (Semitour)

> Pour plus d'informations sur les Epl : www.lesepl.fr

La Fédération des Epl

La Fédération des Epl en quelques mots

La Fédération des Entreprises publiques locales est, depuis 1956, l'unique représentant des 1 208 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) françaises. Elle est affiliée au réseau européen des 25 000 Entreprises publiques locales (Epl), représenté par le Ceep, le Centre européen des entreprises à participation publique.

La Fédération des Epl est dirigée, et à tour de rôle présidée, par des élus issus des principales familles politiques. Les représentants des actionnaires privés des Sem et des directeurs des Epl enrichissent l'œcuménisme de son conseil d'administration. Son action est soutenue par 730 Epl et 30 partenaires.

Représenter les intérêts des Epl

Ambassadrice des Epl, la Fédération porte leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des partenaires privés tant aux niveaux régional et national qu'au plan européen pour leur garantir le meilleur cadre d'intervention et anticiper l'évolution de leur environnement. Ce lobbying piloté par son Conseil d'administration repose sur un réseau de 130 parlementaires présidents d'Epl, l'activité de ses Commissions et Comités permanents ainsi qu'une veille stratégique et prospective.

Promouvoir les Epl auprès des collectivités locales

Cette promotion de la réponse Epl auprès des élus locaux et de leurs équipes est portée de concert par la Fédération nationale et les 21 fédérations régionales d'Epl, auprès de tous les échelons de collectivités locales. Elle emprunte de multiples canaux : événements régionaux, interrégionaux et nationaux, rendez-vous personnalisés, éditions, sites internet... Cette action territoriale peut conduire à un accompagnement des collectivités locales dans leurs projets de création d'Epl, pour sécuriser la naissance et pérenniser l'avenir de ces entreprises.

Renforcer la performance des Epl

Soucieuse de consolider leur professionnalisme, la Fédération des Epl offre à ses adhérents une large gamme d'animation et d'expertise destinée à les aider à préparer au mieux leur avenir : appropriation de l'actualité et de la conjoncture, assistance juridique, analyse financière, formation, guides thématiques, identification de nouveaux modèles et bonnes pratiques, appui au management... Cet apport d'expertises se fait également par l'animation d'une vingtaine de réseaux professionnels. Ces espaces de rencontre et de dialogue sont répartis par métier (tourisme, logement, aménagement, mobilité...), par thématique (développement durable, innovation...) ou par fonction (présidents, communicants, juristes...). La Fédération des Epl organise également, avec le concours de ses 30 partenaires, d'importantes plateformes d'échange, à l'instar du Congrès des Epl et de la Conférence des Epl Outre-mer.

La Fédération des Epl compte 41 permanents et son action est relayée par un réseau de 21 fédérations régionales d'Epl, véritables réseaux de proximité. Elle est présidée depuis octobre 2014 par **Jacques Chiron**, sénateur de l'Isère.

Fédération des Epl – 95 rue d'Amsterdam – 75008 Paris

Tél. : 01 53 32 22 00 - Twitter : @FedEpl - Facebook : Fed Epl

Pour tout savoir sur les Epl : lesepl.fr

Contacts presse :

Axel Greleau, 01 53 32 22 46 – 06 83 24 21 53

a.greleau@lesepl.fr

Mélina Cohen-Setton, 06 18 12 74 59

melina.cohen.setton@gmail.com